

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 24 (1977)
Heft: 7-8

Rubrik: Nouvelles des villes et des cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En bref

Bex. Dans le numéro 1-2/1977, nous relevions que la Municipalité attendait le résultat de la mise à l'enquête de la construction de locaux à l'intention de la protection civile, projetée au stand, pour demander le crédit nécessaire au Conseil communal. Lesdits locaux permettraient à la Municipalité d'y loger de la troupe lors de cours de répétition. Plusieurs oppositions ont été déposées et l'Entente bellerine se demande si ce projet a été suffisamment étudié, et pourquoi vouloir absolument le réaliser au stand. Le principe de construction n'est pas contesté, mais le choix de l'emplacement. Après inspection sur place, la Commission cantonale de recours a rendu son verdict: le parking contigu à la zone de villas doit être déplacé et, de plus, si la construction peut être réalisée, la Municipalité doit en revanche assurer le calme et la tranquillité.

Bienne. Les 25 et 26 mai dernier, l'organisme biennois de PC, sous la direction du chef local, M. Franz Reist, et de son adjoint, M. René Staempfli, a organisé un exercice avec la participation des cadres de l'état-major et des trois secteurs de la ville. Ces deux journées ont donné l'occasion aux participants de compléter leurs connaissances de la coordination et du fonctionnement du dispositif d'engagement.

Chexbres. Le 1er mai, en présence de nombreuses personnes, a eu lieu la pose de la première pierre du Centre paroissial de Chexbres. La réalisation d'une telle construction, désirée depuis longtemps, a été saisie pour y aménager des locaux pour la protection civile, et un abri. Les locaux seront polyvalents et pourront rendre de précieux services à la communauté.

Fribourg. Un exercice combiné de protection civile a eu lieu la nuit du 14 au 15 juin. Situation imaginée: violents bombardements de Fribourg, en période de service actif et de tension aux frontières. Participants: bat PA 10 et des formations de protection civile - 300 hommes -, pour la protection de la population de Fribourg. Le lt-colonel Charles Pilloud, commandant de l'arrondissement territorial 17, présenta l'exercice, puis le major Gillon, officier de renseignement dudit état-major, et Jean-Paul Donjallaz, chef de l'Office cantonal de la PC, commentaient le déroulement.

But: exercer l'appréciation de la situation, les prises de décisions et le rodage du travail des états-majors. Pour la troupe et les formations de PC, il s'agissait de contrôler la posi-

tion d'attente, puis de collaborer dans l'engagement protection civile-protection aérienne, et d'assurer les liaisons.

Les engagements eurent lieu dans des conditions les plus proches possible de la réalité. Les participants purent ainsi mesurer la valeur de leurs interventions, comme les risques du métier.

Lausanne. Le 20 mai a eu lieu l'inauguration d'un nouveau complexe scolaire et de protection civile construit au Grand-Vennes, nord de la ville. Cette réalisation comprend:

Bâtiment classes	25 450 m ³
Bâtiment piscine	15 350 m ³
Bâtiment salle omnisports	23 000 m ³
Bâtiment centre de quartier	23 000 m ³
Bâtiment protection civile	13 100 m ³
	<hr/> 99 900 m ³

Prix moyen au m³: Fr. 280.-

Aménagé sous le terrain de sport, ce centre de protection civile a 67 m de long sur 35 m de large; sa surface construite est de 2350 m². Les travaux ont nécessité la mise en place de 3800 m³ de béton et 300 tonnes d'aciers d'armatures. L'ensemble comprend:

- un poste sanitaire de secours équipé de deux salles d'opérations et de tous les locaux adéquats, il est à même de recevoir 230 patients;
- un poste d'attente comprenant locaux et matériel à disposition d'un détachement d'intervention à l'échelon du quartier.

Sur le plan des services communs, on note l'existence:

- d'un groupe électrogène de secours assurant l'autonomie énergétique;
- d'une centrale de ventilation, filtrage et climatisation;
- de sept réservoirs d'eau potable d'une capacité totale de 315 000 litres, garantissant une autonomie de deux semaines;
- d'une cuisine permettant la préparation de repas simples pour plus de 400 personnes.

En temps normal, ce centre dispose de 200 lits permettant de loger occasionnellement des groupements civils ou militaires.

Le service communal de la protection civile, rattaché à la Direction de police, a organisé une journée de «portes ouvertes» à l'intention du public qui a pu constater l'effort des autorités communales pour la protection de sa population.

Martigny. Le Conseil municipal issu des dernières élections est entré en fonctions le 20 mars dernier et a déjà tenu cinq séances. Il a organisé une manifestation à l'occasion de la prise de possession du nouveau local du feu

et de la protection civile aux Morasses.

Morges. Samedi 25 juin, le capitaine Jacques Beck, commandant du centre de renfort de Morges (CR) a organisé un exercice destiné à entraîner la coordination de différents groupes d'intervention et de commandement. Situation supposée: un camion citerne a été happé par une rame de wagons transportant des hydrocarbures. Résultat: explosion suivie d'un violent incendie et d'un important écoulement d'hydrocarbures. Sont intervenus: le CR, qui procéda immédiatement aux sauvetages d'urgence, à la mise en action de lances de protection, au bouclage du foyer principal - les samaritains pour les premiers soins aux blessés - deux ambulances pour le transport à l'hôpital de la zone - le train d'extinction et de secours.

Le déroulement des opérations a donné satisfaction. Plusieurs chefs, inspecteurs intéressés, étaient présents.

La Neuveville. A la suite d'un spectaculaire et bienvenu bénéfice des comptes 1976, provenant de recettes plus importantes que prévu des impôts sur gains de fortune - il s'agit de 351 574 francs - le Conseil de ville a décidé de le répartir comme suit: 70 000 francs pour éteindre la dette contractée lors de l'amélioration des ports, et d'autres montants pour différents domaines, dont l'importante mise en réserve de 203 000 francs pour la prochaine construction du complexe de protection civile qui sera implanté au chemin des Mornets.

Romanel. Samedi 28 mai a eu lieu la cérémonie de la pose de la première pierre du centre sportif de Praz-queron. Le bâtiment, formé de deux ailes, comprendra une salle de gymnastique, une salle polyvalente pour des activités aussi bien sportives que culturelles, des locaux pour la protection civile pouvant loger une centaine de personnes, et deux appartements de service. Après le discours de M. F. Druey, président du Conseil communal, et la présentation des travaux par M. C. Pirat, municipal, M. R. Bovey, syndic de Romanel, et M. F. Druey ont scellé dans le béton deux cartouches contenant des dessins d'enfants provenant d'un concours organisé pour le panneau de chantier et des documents officiels concernant cette réalisation. Cette sympathique manifestation, très fréquentée, se termina en chansons par des écoliers de Romanel.

Versoix. Dernièrement, les experts délégués par l'Office fédéral de la PC ont procédé à l'inspection finale du poste de commandement de la protec-

tion civile de Versoix et de ses installations techniques. Ils ont manifesté leur satisfaction à la suite de leur minutieux examen et précisé que toutes les règles imposées par les strictes dispositions fédérales ont été respectées. Tous les travaux ont été effectués conformément aux plans établis par l'architecte mandaté, M. Claude Lehmann, de Versoix. Ce poste de commandement est donc prêt à être utilisé.

Yverdon. L'organisme de protection dirigé par M. Raymond Raemy, chef local, dispose maintenant d'un dispositif d'alarme et de détection radio-activité. Un groupe de douze spécialistes instruits, disposant d'un équipement complet, est opérationnel. Puisse-t-il n'intervenir que pour des exercices ou l'instruction!

Canton de Genève

Droits humanitaires: un succès

Civils et sanitaires devraient être mieux protégés

La Conférence diplomatique sur le droit humanitaire vient de terminer ses travaux. Elle a adopté des protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949. Le premier protocole traite des conflits armés internationaux, le second des conflits non internationaux. Pour le Comité international de la Croix-Rouge, qui tenait hier une conférence de presse, il s'agit d'un succès à 80 %.

Tout d'abord 120 parties ont pris part à cette conférence, soit le double qu'en 1949. Il est certain que cette conférence a été marquée par une certaine politisation, par un renforcement de la volonté de souveraineté des Etats, et par un formalisme qui tend à noyer le fond des problèmes. Cependant d'importants progrès ont été enregistrés, estime M. Hay, président du CICR.

Il a été décidé notamment de protéger la population civile contre les bombardements. Cette protection a été étendue aux biens (œuvres d'art), aux gros ouvrages (barrages, centrales nucléaires). D'autre part, affamer une population sera interdit. Il faut employer le futur, car, pour le moment, les deux protocoles ne sont que paraphés; ils devront être encore signés par les Etats puis ratifiés avant d'être appliqués.

En outre, le personnel sanitaire civil et militaire et celui de la protection civile jouiront d'une réelle protection ainsi que l'aviation sanitaire. Mieux même, grâce à l'article 75, personne ne sera démuné de protection s'il est fait prisonnier. La conférence a voté encore

une résolution invitant les belligérants à ne pas utiliser des armes meurtrières. Le CICR va maintenant s'employer à faire connaître ces deux protocoles à l'ensemble de la population. Pour faciliter la vulgarisation de ces 130 articles, certains mériteront d'être explicités lors de travaux qui suivront la conférence.

M. B.
(24 Heures, Lausanne du 14. 6. 77)

L'Association professionnelle suisse de protection civile des villes

a tenu son assemblée annuelle le 3 juin à Genève, au Palais de l'Athénée, sous la présidence de M. F. Reist, chef local de Bienne. Les personnalités suivantes étaient présentes: MM. Roger Daflon, conseiller administratif, Gilbert Duboule, conseiller d'Etat, Hans Mumenthaler, directeur de l'Office fédéral de la PC et Ernest Reymann, directeur de l'Office cantonal de la PC. Après la partie administrative, le programme prévoyait une allocution de M. Hans Mumenthaler, puis l'exposé de M. Gilbert Duboule:

«L'exiguïté du territoire du canton de Genève, l'existence d'une seule grande agglomération et le fait que notre constitution attribue aux communes des compétences moins importantes que dans la plupart des autres cantons, ont conduit les autorités à adapter la structure de la protection civile à cette situation. En effet, la police, le contrôle de l'habitant, les autorisations de construire, la santé et l'hygiène publique sont, par exemple, centralisés au canton.

Toutefois, la structure de notre protection civile laisse aux communes les principales responsabilités que leur confère la loi fédérale, tout en instituant une direction cantonale disposant de moyens destinés, avant tout, à intervenir en deuxième échelon là où les moyens des communes ne suffiraient plus. Il s'agit, en quelque sorte, d'une direction supralocale à laquelle est attribuée des moyens d'intervention qui représentent 2200 hommes, à savoir environ le 10 % des effectifs à disposition.

A ce jour, on peut estimer, si j'en crois le directeur de l'Office fédéral de la PC que l'état de préparation de la protection civile genevoise se situe dans la moyenne suisse.

Nous avons instruit, dans le centre d'instruction cantonal, à peu près le 50 % des effectifs prévus; toutefois, la planification de l'instruction que nous avons établie montre, en considérant la libération des hommes à 60 ans,

l'augmentation des cours de cadres, de spécialistes et des exercices, que la réalisation d'un second centre d'instruction est indispensable. C'est pourquoi j'ai demandé à la Ville de Genève d'entreprendre une telle construction.

Le volume important des bâtiments érigés depuis 1960 nous permet, aujourd'hui, de disposer d'abris pour le 90 % de la population.

De plus, les nombreuses constructions de bâtiments publics ont permis la réalisation d'un nombre élevé de postes de commandement et d'abris pour les formations. Toutefois, je dois relever que la Ville de Genève est celle de nos communes astreintes qui rencontre le plus de difficultés pour promouvoir ces constructions, parce que les possibilités qui se présentent sont proportionnellement moins nombreuses que dans les autres communes dont l'expansion a été, généralement, plus marquée. Il s'agit d'un problème qui demande réflexion et qui, je le suppose, doit être propre à toutes les grandes villes de notre pays.

Bien que son organisation ne soit pas terminée, la protection civile genevoise est opérationnelle depuis dix ans, c'est-à-dire qu'elle est capable de mobiliser dans un délai inférieur à deux heures ses effectifs pour porter des secours urgents en cas de catastrophe. A cet effet, le service cantonal, de même que le service municipal de la Ville de Genève disposent d'un service de piquet qui fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre et qui est capable, à l'aide des plans d'alarme cantonaux et communaux d'appeler les citoyens nécessaires à une action de secours.

L'efficacité de cette organisation a été reconnue à plusieurs reprises, c'est-à-dire dans des situations extraordinaires pour lesquelles les autres services publics ne sont pas organisés.

Dans cet ordre d'idées, le service cantonal de la protection civile est encore responsable de l'organisation des secours en cas de catastrophe et son directeur assume, d'une manière générale, la direction des opérations avec l'aide de tous les services capables de prêter aide.

Le service cantonal est encore chargé de l'exploitation du service d'hélicoptère. L'appareil à disposition permet, en temps de paix, le transport rapide de blessés graves et l'exécution de tâches diverses au profit de la collectivité. En cas de catastrophe ou de guerre, cet appareil serait aussi d'une très grande utilité pour le service de renseignements et pour la direction des opérations de secours.

Enfin, la protection civile est, à

Genève, responsable de la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Nous avons établi la liste des biens immobiliers et entrepris le microfilmage de précieux documents et collections.

Ces réalisations ne doivent pas nous faire oublier que des efforts importants doivent être encore consentis dans le dessein de disposer de tous les moyens que la loi fédérale prescrit.

Je conclus: La protection civile est une institution dont l'utilité n'est pas toujours bien comprise par la population et aussi, quelquefois, ce qui est regrettable, par les autorités.

Il y a cent ans, la guerre était une affaire qui se réglait entre soldats sur les champs de bataille. Il y a cent ans, le feu et les éléments naturels représentaient les principales sources de catastrophes. Ainsi les Etats n'avaient pas besoin d'une organisation particulière de secours à l'intention de la population.

Aujourd'hui, ce sont toujours les soldats qui font la guerre mais ce sont surtout les civils qui en supportent les conséquences. Aujourd'hui les risques de catastrophes sont importants, notamment avec le développement des moyens de transport, de l'énergie et de l'industrie.

C'est pourquoi nous entendons développer la protection civile que nous estimons indispensable en cas de guerre, nécessaire lors de catastrophes et utile tous les jours.»

Canton de Neuchâtel. Un grand exercice de collaboration protection civile – troupes PA a eu lieu du 7 au 9 juin à La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Serrières. L'organisation a été mise au point par l'état-major de l'arrondissement territorial 16, selon les directives du commandant de la zone territoriale 1, avec l'autorisation des instances de la protection civile, des autorités, et la direction de quelques entreprises industrielles neuchâteloises.

Participants: bat PA 5, cp PA 101, des éléments du bat PA 10 et du bat PA 7, les chefs locaux et des éléments de la protection civile de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, l'organisme de protection d'établissement de Suchard SA à Serrières, et les élèves du collège des Crétêts à La Chaux-de-Fonds.

Nombreux étaient les chefs militaires et de protection civile qui ont suivi ces interventions; il purent constater l'efficacité de la collaboration. C'est la deuxième fois qu'un exercice de cette envergure est mis sur pied dans le canton.

Un groupe de parlementaires allemands, membres d'une commission

pour la protection aérienne, était parmi les spectateurs. Au cours de leur séjour, ces hôtes ont eu l'occasion de découvrir d'un peu plus près l'organisation de la PA en Suisse. Ils ont souhaité pouvoir disposer par la suite du film réalisé par la TV romande, qui a consacré des mètres de pellicule à l'ensemble de l'exercice. A noter que notre pays est l'un, si ce n'est le seul au monde à disposer d'une troupe de milices pour renforcer la protection civile.

Canton du Valais

La protection civile face à de nouveaux dangers

Les efforts fournis dans le domaine de la protection civile sont souvent tournés en dérision et en termes moqueurs dans certaines sphères dépourvues de clairvoyance et de discernement. Ainsi le mot allemand «Zivilschutz» est transformé en «Zu viel Schutz» (trop de protection) sans se préoccuper du rôle de la protection civile dans le cadre de la défense générale et de ses interventions en cas de catastrophe. A part les dangers d'avalanches, d'inondations, de nuages chargés de poussières radioactives, ainsi que de tremblements de terre de plus ou moins grande importance qui touchent bien des pays, nous vivons sous la menace constante d'événements possibles peut-être inconnus aujourd'hui, qui peuvent frapper la population, voire l'humanité tout entière. Dans le domaine des menaces possibles, le *General Anzeiger* de Bonn écrit ce qui suit:

«Des terroristes arabes préparent une nouvelle et dangereuse bombe à gaz nervins. Le hasard et la perspicacité d'un fonctionnaire postal américain ont permis de l'identifier. La découverte de l'envoi est en relation avec la saisie à Vienne d'une quantité importante de gaz nervins. Cette affaire a provoqué une certaine inquiétude dans les milieux gouvernementaux américains.

Leurs organes compétents émettent la crainte que des terroristes sont en train de mettre au point des armes de destruction massive. Certains soupçons sont portés sur des étudiants libyens aux USA après que l'un des leurs eut déclaré en 1976 seulement, qu'ils possédaient les données complètes pour la fabrication d'une bombe atomique assez petite pour être dissimulée dans une valise, mais suffisamment puissante pour faire sauter tout Manhattan. Une centaine de ces étudiants y fréquentent les cours de physique nucléaire, les

sciences d'ingénieurs et les mathématiques.»

La protection civile n'est pas seulement un devoir des autorités, de l'armée, des services du feu et de la police. En réalité, elle doit débiter chez chaque individu, dans sa famille, dans sa maison, en cours de route ou à sa place de travail. Aujourd'hui, chacun devrait être prêt à aider son prochain.

Avec l'exécution de la nouvelle ordonnance du Département fédéral de justice et police «Sans un cours de premiers secours, pas de permis de conduire» il ne devrait, avec les années, plus y avoir de famille sans qu'au moins une personne ne soit capable d'appliquer les premiers secours et prendre les dispositions nécessaires pour sauver des vies humaines.

En outre, grâce à une bonne planification, notre pays dispose actuellement d'environ 5 millions de places protégées. Un manuel sur l'aménagement, l'occupation et le comportement à adopter dans les abris paraîtra prochainement, améliorant ainsi l'efficacité de la protection civile, car pour assurer la survie en cas de guerre ou de catastrophe, on ne peut se fier aux improvisations inadaptables de dernière heure.

Section valaisanne de l'USPC

Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais, Sion

Le 31 mai, un important exercice avait lieu sous la direction de M. Albert Tamarcaz au centre d'instruction de Sierre. Il était organisé à l'intention des chefs de secours incendie du canton, assistés de leur état-major. Les centres chimiques de la Lonza et de Ciba participaient également à cette action.

L'efficacité d'une intervention par l'hélicoptère *Lama*, d'Air-Zermatt, a été particulièrement appréciée. Cet appareil allait faire le «plein» dans le lac de Géronde et déversait l'eau avec précision sur l'objectif désigné. M. Kurt Thuswaldner, de la Lonza, dirigea ensuite l'intervention avec la mousse, la poudre, l'eau, sur un wagon et un camion accidentés, perdant de l'essence (risque d'explosion). De nombreuses personnalités ont suivi avec intérêt ces opérations. On notait, entre autres, la présence de M. Pierre de Chastonay, président de la commune de Sierre et conseiller national, de M. Milan Bodi, secrétaire général de l'Organisation internationale de protection civile à Genève et d'observateurs du Mali, du Togo et du Sénégal, chefs de protection civile dans leurs pays respectifs.